



## BELGIQUE, TERRE D'IMMIGRATION: STATISTIQUES ET ÉVOLUTIONS

2012/9

15 | 05 | 2012



COMMUNAUTE



PROSPERITE



PROTECTION

### Résumé

La deuxième partie du vingtième siècle a vu la Belgique devenir durablement une terre d'immigration. Après les trente glorieuses et les fameux accords visant à faire venir des travailleurs immigrés en Belgique, l'immigration sur notre territoire a progressivement évolué vers les canaux du regroupement familial et de l'asile, parallèlement à l'effet croissant de la mobilité intra-européenne. Pour comprendre et déterminer les défis que pose l'intégration des immigrés dans notre société, d'où qu'ils viennent, il est important de chiffrer le phénomène migratoire, d'en délimiter le contour et de tracer les grandes tendances auxquels notre pays sera probablement confronté dans les années à venir. Cette analyse présente, de la manière la plus synthétique possible, la réalité derrière les chiffres.

LAURENT HANSEEUW  
Fellow Itinera Institute  
Assistant à l'ULB

## Bref rappel historique

### Il y a bien longtemps<sup>1</sup>

Que ce soit en comparaison avec les pays d'outre-Atlantique, ou même avec ses voisins directs, la Belgique n'est pas historiquement une terre d'immigration. Tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle, davantage de belges quittaient le pays que ce que d'étrangers n'y arrivaient. Lors du recensement de 1890, on dénombre 170.000 étrangers en Belgique, soit 2,8% de la population totale, pour l'essentiel des habitants des pays limitrophes. Par la suite, une première vague d'immigration de travailleurs, italiens et d'Europe de l'Est, fait son apparition pendant l'entre-deux guerres. Bien que cette importation de main d'œuvre étrangère annonce les prémices des vagues d'immigration suivant la seconde guerre mondiale, ces mouvements migratoires restent modestes en comparaison à la population du pays. A la sortie du conflit mondial, en 1947, environ 350.000 étrangers résident en Belgique, soit à peine 4% de la population totale.

---

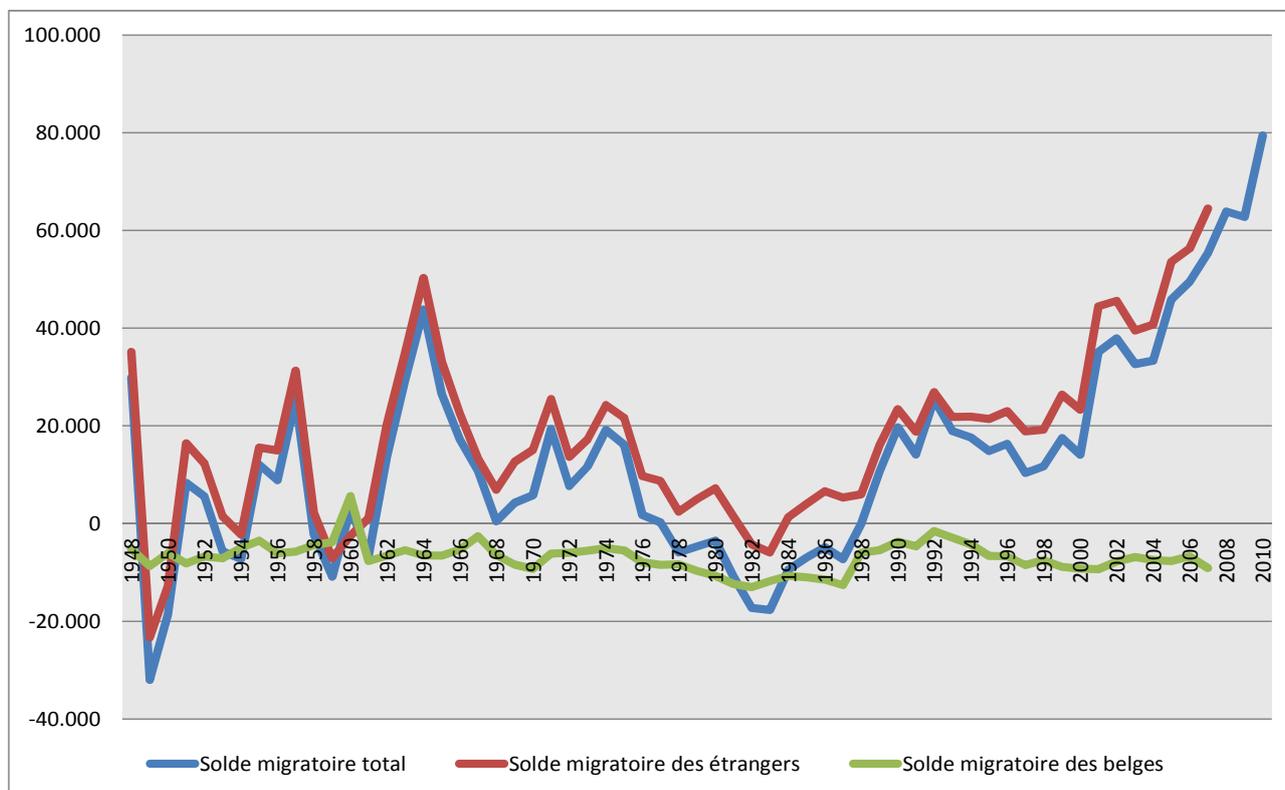
<sup>1</sup> Pour plus d'information concernant l'historique de la population allochtone en Belgique, voir l'excellente étude d' Eggerickx, Poulain & Kesteloot, *La population allochtone en Belgique*, Monographie du recensement, numéro 3, 2002

### Les trente glorieuses

La période de croissance économique continue suivant la seconde guerre mondiale sera, pour la Belgique, le départ d'un nouveau rapport aux migrations. Le fort besoin en main-d'œuvre durant la période s'écoulant de 1947 à 1974 entraîne une arrivée massive de travailleurs étrangers, qui vont eux-mêmes, dans une large mesure, induire les flux migratoires que la Belgique connaîtra tout au long du vingtième siècle.

Afin de relancer son économie au lendemain de la seconde guerre mondiale, la Belgique, à l'instar de certains pays voisins, signera de nombreux accords bilatéraux afin d'attirer des travailleurs sur son territoire. Le premier et plus connu d'entre eux sera le protocole belgo-italien du 20 juin 1946 prévoyant l'arrivée de cinquante mille italiens appelés à descendre dans les mines belges. Dans les années qui suivirent, de nombreux autres protocoles furent signés avec l'Espagne, la Grèce, la Turquie, le Maroc et la Tunisie. Comme on peut l'observer sur le graphique ci-dessous, cette migration économique fonctionnait un peu selon le principe de soupape. Le gouvernement ouvrait le robinet de l'immigration de travailleurs par intermittence, lorsque les pénuries se faisaient ressentir en Belgique. Un pic est atteint en 1964, année de l'accord bilatéral avec le Maroc et la Turquie, où plus de cinquante mille étrangers rejoignent le territoire belge, soit près de 0,5% de la population vivant en Belgique cette année-là.

## Solde des migrations internationales vers la Belgique (1948 – 2010)



Source : SPF Economie

En 1973, suite au déclenchement de la première crise du pétrole, le gouvernement belge met un terme à l'immigration de travailleurs peu qualifiés en Belgique. La délivrance de permis de travail se cantonne, à partir de ce moment et jusqu'à aujourd'hui, presque exclusivement aux travailleurs les plus qualifiés.

### Les vingt dernières années

Il s'en suit une longue période de déclin du solde migratoire en Belgique, avec même une courte période, dans les années quatre-vingt, où la Belgique connaît à nouveau une émigration nette positive. Ensuite, la fin des années quatre-vingt marque le retour d'un flux migratoire entrant, fait de trois phénomènes distincts,

bien que partiellement liés: un accroissement des demandes d'asile<sup>2</sup>, un regroupement familial induit par l'arrivée à l'âge adulte des deuxièmes, puis troisièmes générations d'immigrants arrivées dans les années cinquante et soixante, et d'importants contingents d'européens attirés, entre autres, par l'importance grandissante de Bruxelles en tant que capitale européenne.

<sup>2</sup> Jusqu'en 1995, date à laquelle les statistiques sur les demandeurs d'asile sont sorties des statistiques migratoires. Depuis lors, les demandeurs d'asile sont incorporés dans le «stock» d'étrangers résidant en Belgique lorsqu'ils sont reconnus réfugiés, sans passer par les bases statistiques migratoires.

## Les sous-jacents et l'importance de l'immigration actuelle

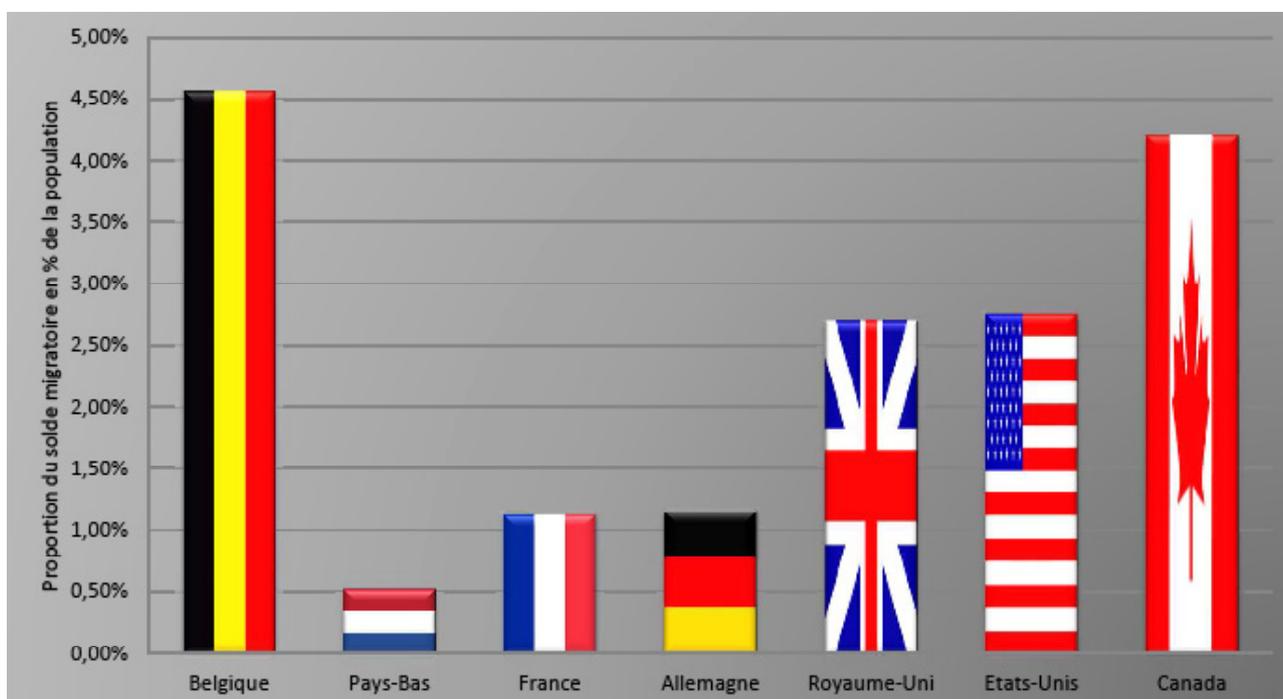
### Un solde migratoire croissant

Comme montré ci-dessus, la deuxième partie du vingtième siècle a progressivement transformé la Belgique en terre d'immigration. Cette réalité est pourtant encore partiellement occultée. On place encore trop souvent la Belgique, ancrée dans la «vieille Europe», en opposition par rapport à l'Amérique du Nord ou à l'Océanie. La première serait un lieu de peuplement séculaire où

la population étrangère, ou d'origine étrangère, ne serait qu'un épiphénomène, pour certains même transitoire. Le «Nouveau Monde» serait, à l'inverse, une terre de peuplement récente où l'ensemble de la population est migrante, parfois arrivée récemment, parfois moins. Cependant, l'histoire récente de notre pays montre que cette vision des choses devient de plus en plus tronquée. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les dix dernières années ont vu la Belgique accueillir proportionnellement bien davantage de migrants<sup>3</sup>, non seulement que tous ces voisins, mais également que les Etats-Unis ou le Canada.

<sup>3</sup> En outre, à l'inverse d'autres pays, les demandeurs d'asile sont exclus de la statistique migratoire, ce qui sous-évalue, comparativement, les migrations en Belgique.

Solde migratoire (2001-10) en % de la population



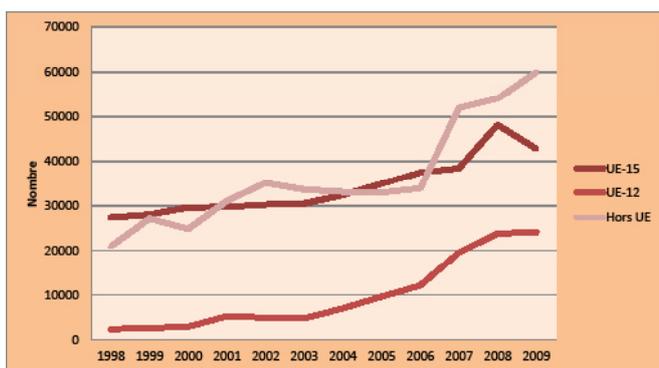
Sources: Itinera calculations based on National Statistical Office & Eurostat (INSEE, CBS, DESTASIS, DGSIE, Census Bureau, ONS & Statcan)

Sur la dernière décennie, la Belgique a vu arriver une entrée nette d'immigrants de pas moins d'un demi-million de personnes, soit 4,5% de sa population. Sur base annuelle, la statistique la plus utilisée est le taux net d'immigration, dont l'OCDE publie la statistique tous les ans pour les pays membres de l'organisation. Bien que les bases de données de de l'OCDE à ce sujet sont à prendre avec caution, dû aux différences de comptabilisation parfois importantes qui peuvent exister entre les pays, la Belgique, en 2010, a enregistré un taux net d'immigration de 7,3 pour mille habitants, dépassant à nouveau le Canada et se positionnant juste derrière l'Australie.

### Une provenance diverse

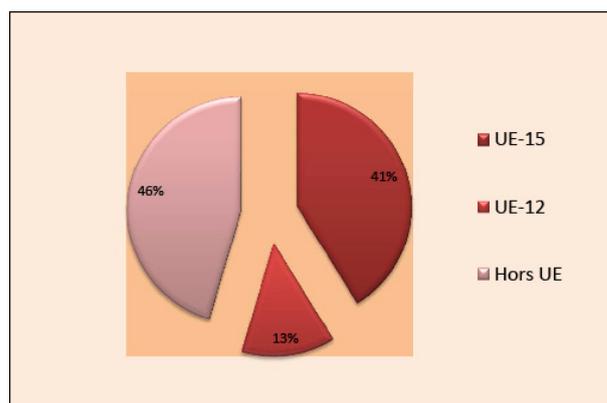
Tel que stipulé ci-dessus, la provenance des immigrants en Belgique est très diverse. Si l'on regarde les flux présents, deux grandes tendances se dégagent, que sont les migrations européennes d'une part, provenant majoritairement des anciens états membres de l'Europe des quinze mais avec une croissance soutenue des arrivées en provenance d'Europe de l'Est, et les migrations extra-communautaires d'autre part.

Provenance de l'immigration en Belgique



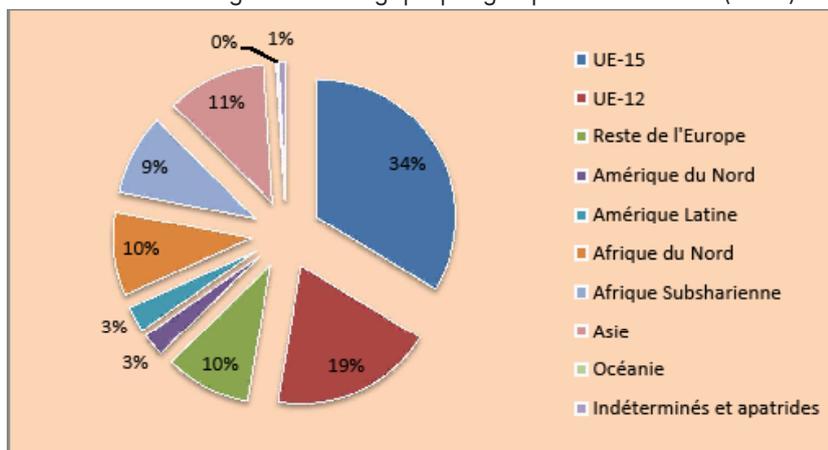
Source : Calculs Itinera sur base des données DGSIE

Provenance de l'immigration en Belgique en proportion (2009)



Source : Calculs Itinera sur base des données DGSIE

Provenance de l'immigration en Belgique par groupe de nationalités (2009)



Source: RN - DGSIE

Néanmoins, il faut tenir en compte que les migrations européennes, bien que majoritaires, sont également les moins durables. Autrement dit, une partie non-négligeable d'européens quittent la Belgique après quelques années. En fin de compte, il s'agit davantage d'un accroissement continu d'une mobilité intra-européenne, dont Bruxelles et la Belgique sont immédiatement récipiendaires, qu'une installation définitive de migrants (ce qui est par contre le cas de la majorité des migrants provenant de l'extérieur des frontières de l'Union). Dès lors, bien que cela soit difficile à mesurer, le solde migratoire est probablement à majorité extra-communautaire, d'autant plus en incluant les statistiques des migrations dû à la procédure d'asile qui, depuis 1995, ont été exclues des statistiques migratoires.

Cependant, la réalité sous-jacente aux flux migratoires extra-communautaires est également hybride. Si une petite moitié provient du canal bien connu du regroupement familial<sup>4</sup>, il y a également des étudiants, des travailleurs, qualifiés ou pas, etc. En sus, il existe aussi le flux des demandeurs d'asile qui, à l'heure actuelle, représente un peu moins de 30.000 arrivées par an. Par ailleurs, comme le montre le graphique ci-dessus, la provenance de ces immigrants est également très diverse. En sus des pays d'immigration historique tel que le Maroc, la Turquie ou la République Démocratique du Congo, des migrants du monde entier arrivent aujourd'hui en Belgique, de la Chine au Cameroun en passant par l'Inde ou l'Arménie.

Canaux d'arrivée de l'immigration extra-communautaire en Belgique (2009)



Source: Eurostat

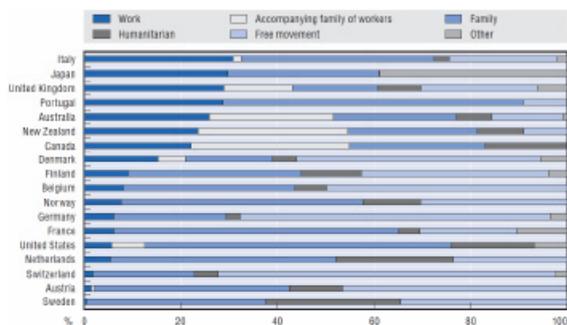
Même si seul 10% à 15% en moyenne sont reconnus comme réfugiés<sup>5</sup>, il s'agit d'un flux non-comptabilisé de plusieurs milliers de migrants par an, qui vient encore renforcer le caractère extra-communautaire de l'immigration en Belgique.

Comme on peut l'observer sur le graphique suivant, la Belgique se démarque de la majorité des autres pays de l'OCDE par une proportion importante de migrants européens, au titre de libre circulation des travailleurs. Par contre, à l'instar de nombreux autres pays européens, la proportion de migrants venant pour des motifs de travail est, elle, peu élevée.

4 La loi sur le regroupement familial a été amendée au cours de l'année 2011, renforçant les exigences pour qu'une demande de regroupement soit acceptée. Il est difficile d'anticiper, à ce stade, l'impact sur le flux migratoire provenant par ce canal, mais une diminution drastique n'est pas à exclure (voir l'Analyse Itinera sur le regroupement familial).

5 En pratique, certains demandeurs déboutés peuvent se voir attribuer un permis de séjour en cas d'impossibilité de retour ou en cas de procédures trop longues. Par ailleurs, seul 1000 à 2000 personnes font l'objet d'un éloignement forcé sur les 15.000 à 20.000 personnes dont la demande est refusée chaque année. On ne connaît donc pas avec certitude le devenir de la majorité des demandeurs d'asile.

Immigration permanente par canal d'arrivée dans l'OCDE (chiffres 2006, en %)

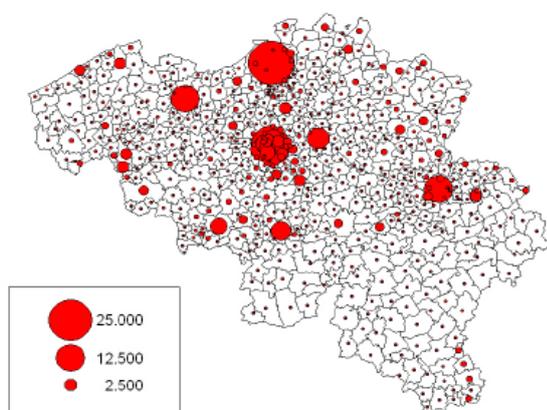


Source : International Migration Outlook – SOPEMI 2008, OCDE

### Une répartition territoriale concentrée

Partout dans le monde, les immigrants arrivent principalement dans les villes et la Belgique ne fait pas exception à cette règle. Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, représentant l'arrivée d'immigrants étrangers par commune pour l'année 2008, l'immigration d'étrangers en Belgique se concentre dans les principaux centres urbains que sont Bruxelles, Anvers, Gand, Liège, Louvain et, dans une moindre mesure, Mons et Charleroi.

Nombre de migrants par commune (2008)



Source : CECGK sur base des données RN – DGSIE

Globalement, ces proportions sont relativement pérennes d'année en année, si ce n'est que la Wallonie connaît un déclin constant depuis de nombreuses années de la proportion d'immigrés qu'elle accueille par rapport aux deux autres régions belges. Ces proportions relatives se retrouvent aussi bien pour l'immigration européenne qu'extra-communautaire, même si certaines particularités existent, telles que l'installation des ressortissants des pays voisins près des frontières (France, Pays-Bas, Allemagne) ou l'impact qu'a la présence de communautés «d'immigrés» préexistantes sur la répartition de l'immigration de certaines nationalités comme les Turcs, qui ont une forte présence à Gand ou les Marocains, qui se concentrent principalement à Bruxelles et Anvers.

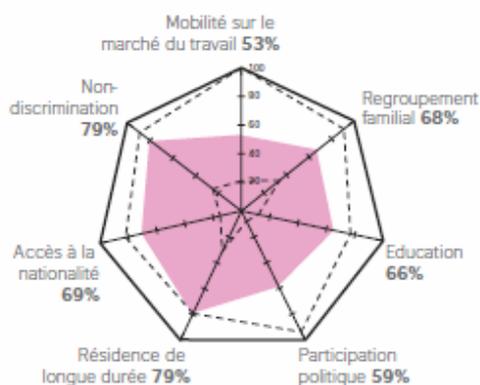
Sans surprise, la Région Bruxelloise est proportionnellement la région accueillant le plus d'immigrants puisqu'elle représente une part de 35% de ceux-ci depuis de nombreuses années. Anvers suit également de près puisque la commune accueille environ 20% de tous les immigrants en Belgique. Il faut cependant noter que les grandes agglomérations sont également celles qui connaissent la plus grande émigration internationale puisque de nombreux belges et étrangers quittent ces grandes villes chaque année vers le reste du pays.

## La réalité de l'intégration des migrants en Belgique

L'exercice de mesurer l'intégration d'une population diverse et bigarrée ressemble, à toute évidence, à un vœu pieu. Au-delà de la difficulté de se représenter une population dont la provenance et les motivations sont presque aussi diverses que son nombre, la qualification d'intégration en tant que telle pose également problème. Internationalement, le MIPEX (*Migrant Integration Policy Index*) une initiative du *British Council* et du *Migration Policy Group* fournit un ensemble d'indicateurs visant à mesurer l'intégration dans chaque pays européen. Cet indice reprend une série d'indicateurs regroupés sous six aspects, permettant de mesurer la qualité des politiques d'intégration de chaque pays: la mobilité sur le marché du travail, le regroupement familial, l'éducation, la résidence de longue durée, la participation politique, l'accès à la nationalité et les politiques antidiscriminatoires. Selon ces échelles, la Belgique se classe sixième meilleur pays européen au regard de la qualité de ses politiques d'intégration.

### APERÇU DU SCORE

— 100% sur l'échelle MIPEX    ■ Belgique    -- Meilleures pratiques dans 31 pays    -- Moins bonnes pratiques dans 31 pays



Score MIPEX de la Belgique (2011)

Il faut néanmoins mettre en perspective ce résultat. En effet, l'indice mesure, pour une large part, les politiques mises en place, et que partiellement les résultats obtenus. Par exemple, le fait de favoriser l'accès à la nationalité est un aspect reconnu comme favorisant l'intégration des migrants. L'indice cote donc favorablement le caractère libéral de la loi belge à cet égard. Il ne mesure cependant pas l'effet réel que cette libéralité a sur la population étrangère devenant belge. En parallèle, l'indice mesure les possibilités de participation politique et citoyenne dont le migrant bénéficie dans le pays d'accueil mais ne mesure pas la participation effective ou le nombre de personnes étrangères (ou d'origine étrangère) présentes sur les listes électorales.

En résumé, il s'agit là d'un indice utile pour se faire une idée des moyens mis en œuvre pour favoriser l'intégration des migrants et non un indice reflétant les résultats réellement obtenus. A n'en point douter, une mesure de l'intégration effective des migrants ne serait certainement pas un luxe.

Bien que cette analyse ne puisse prétendre accoucher d'un tel résultat, nous présentons quelques indicateurs clefs illustrant l'intégration des migrants dans notre pays.

### Le marché du travail

Au regard des chiffres, des différences très marquées apparaissent en fonction de la provenance des migrants. Sans surprise, les européens en provenance des anciens Etats Membres sont davantage intégrés sur le marché du travail que ceux des nouveaux Etats Membres, à leur tour mieux intégrés que les migrants provenant de l'extérieur des frontières de l'Union.

Indicateurs d'emploi en Belgique en fonction de la nationalité (chiffres 2008, en%)

	Belges			Citoyens UE-15			Citoyens UE-10			Citoyens UE-2			Citoyens hors UE		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Taux d'emploi	68,9	57,31	63,12	69,61	54,52	62,53	81,98	49,64	64,06	71,9	40,52	55,18	54,08	26,04	39,9
Taux de chômage	5,75	7,04	6,34	7,75	10,15	8,75	8,68	15,13	11,57	11,62	20,66	15,39	26,97	27,95	27,3

Source: Mussche et al., *Satisfying labour demand through migration in Belgium*, Center for Social Policy Herman Deleeck, Univeristy of Antwerp

L'intégration des migrants non-européens est indiscutablement problématique en Belgique. Avec moins de 40% des citoyens hors UE actifs sur le marché de l'emploi et, à l'intérieur de ce groupe, près de 30% de ceux-ci au chômage, la situation de ce groupe est pour le moins problématique. Au-delà du chômage, il s'agit principalement de l'absence de ces personnes sur le marché de l'emploi et ce, particulièrement chez les femmes. Au sujet de l'emploi des étrangers d'origine extra-communautaire, de nombreuses personnes mettent en avant le différentiel existant avec les résultats obtenus dans les autres pays européens. La Belgique est, en effet, le plus mauvais élève européen au regard de ces indicateurs. Il faut cependant tempérer une telle conclusion, les populations comparées étant en fait fort différentes (voir cadre n°2 ci-dessous).

Dans tous les cas de figure, il est indéniable que de tels résultats peuvent et doivent être améliorés, aussi bien dans l'intérêt des migrants que pour la société belge dans son ensemble.

#### Le niveau de qualification

Les chiffres présentant le niveau de qualification selon les groupes de nationalité existent pour les personnes présentes sur le marché de l'emploi. Dès lors, statistiquement, ces chiffres pour les citoyens extérieurs à l'Union Européenne ne représentent qu'une frange limitée de ladite population dans son ensemble (vu les chiffres de personnes présentes sur le marché de l'emploi).

Indicateurs d'éducation en Belgique en fonction de la nationalité (chiffres 2008, en%)

	Belges			Citoyens UE-15			Citoyens UE-10			Citoyens UE-2			Citoyens hors UE		
	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Total	H	F	Tot
Très qualifié	43,8	44,3	43,6	48,7	41,6	45,8	33,3	25,9	30,1	40,1	41,2	40,5	24,5	19,3	22,8
Qualifié	48,8	45,0	47,4	44,6	45,1	44,8	56,7	31,4	45,8	51,3	23,1	40,3	56,2	43,9	52,1
Peu qualifié	7,3	10,8	9,0	6,7	13,3	9,4	10,1	42,7	24,1	8,6	35,7	19,2	19,3	36,8	25,1

Source: Mussche et al., *Satisfying labour demand through migration in Belgium*, Centre for Social Policy Herman Deleeck

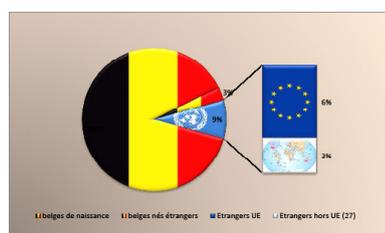
Sans grande surprise, la proportion de personnes peu qualifiées est substantiellement plus forte chez les européens provenant des nouveaux Etats Membres et les citoyens extra-communautaires. D'autant plus qu'il s'agit probablement d'une sous-évaluation étant donné que les personnes absentes du marché du travail sont proportionnellement davantage des personnes peu qualifiées.

En termes de mesure de l'intégration, on manque donc, à l'évidence, d'indicateurs permettant de mesurer les résultats. Le MIPEX, très bon indicateur facilitant la comparaison internationale, reflète les «moyens» qu'un pays investit dans ses politiques d'intégration mais pas les résultats de ces moyens. Les statistiques mesurant les résultats en termes d'éducation, d'emploi, etc. sont encore trop partiels et, comme expliqué plus loin dans cette analyse, sont difficilement comparable. Il reste donc encore beaucoup d'efforts à fournir afin de se représenter de manière adéquate la réalité de l'intégration des migrants et des personnes d'origine étrangère en Belgique, et en comparaison avec les autres pays d'accueil en Europe et dans le monde.

## Etrangers et belges d'origine étrangère

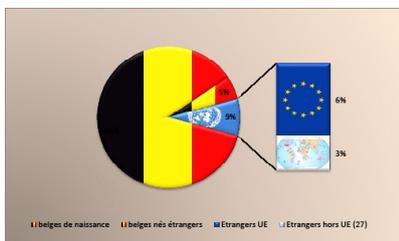
Les flux migratoires des dernières décennies dépeignent davantage la Belgique comme une nation d'immigrants, récents et moins récents, et d'autochtones. Pourtant, cette réalité des flux se retrouve pas ou peu dans les statistiques des étrangers résidant en Belgique. En effet, depuis vingt ans, la statistique des étrangers résidant en Belgique n'a presque pas évolué, passant d'un peu moins de 900.000 personnes à un peu plus d'un million. Pour l'essentiel, ce «biais» statistique est dû au phénomène d'acquisition de la nationalité belge par un nombre important d'étrangers résidant en Belgique. Depuis 1985, les critères d'obtention de la nationalité belge ont été plusieurs fois revus, de manière à permettre à un nombre croissant de personnes de l'obtenir. Du coup, comme le montrent les trois graphiques suivants, les étrangers ne sont pas le groupe le plus en croissance dans la population, mais bien les belges nés étrangers.

Composition de la population résidente en Belgique en 1991



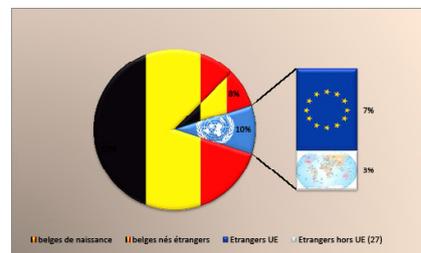
Calculs Itinera - Sources : RN - DGSIE

Composition de la population résidente en Belgique en 2001



Calculs Itinera - Sources : RN - DGSIE

Composition de la population résidente en Belgique en 2001



Calculs Itinera - Sources : RN - DGSIE

La population belge, née étrangère, est passée d'un peu plus de 300.000 personnes à près de 850.000 sur les vingt dernières années, soit 8% de la population. Depuis 1985, année d'assouplissement de la loi sur l'acquisition de la nationalité, ce sont près de 800.000 personnes qui ont obtenu la nationalité belge. Ce phénomène d'acquisition de la nationalité a été, dans un premier temps, le fait des immigrés de la seconde génération. Ensuite, dans le courant des années nonantes, ce phénomène d'acquisition de la nationalité est devenu, pour l'essentiel, le fait

d'immigrés récents. Par ailleurs, ces acquisitions de la nationalité ont également été majoritairement dues aux immigrés extra-communautaires. Les ex-ressortissants de l'UE n'ont représenté qu'à peine 20% des obtentions de la nationalité belge sur ces vingt dernières années, chiffre relativement stable malgré l'arrivée récente de nouveaux pays membres dans l'Union. Cela explique que le nombre d'étrangers provenant de l'extérieur des frontières de l'Union n'aient pas été en augmentation en Belgique durant les vingt dernières années (voir graphique précédent).

### **Box 1 : L'acquisition de la nationalité en Belgique**

Les trente dernières années ont vu passer de nombreuses transformations dans le droit relatif à l'acquisition de la nationalité belge et, se faisant, la proportion de la population belge d'origine étrangère a fortement cru. Avant 1985 et l'introduction du code de la nationalité belge, l'obtention de la nationalité belge était relativement restrictive, n'octroyant celle-ci automatiquement qu'aux enfants de père belge et par naturalisation, acte non-automatique dans les mains du pouvoir législatif. Depuis lors, de nombreux amendements y ont été successivement apportés qui rendent, à l'heure actuelle, le code de la nationalité belge comme l'un des plus libéraux en Europe. On ne détaillera pas l'ensemble des dispositions législatives dans le présent texte mais, de manière synthétique, la nationalité belge s'obtient automatiquement dans les cas suivants :

- A la naissance pour tous les enfants dont l'un des deux parents est belge ainsi que pour ceux dont l'un des deux parents est né en Belgique et y a vécu cinq des dix dernières années précédents la naissance de l'enfant ;
- Par acquisition pour tout étranger vivant en Belgique et y aillant sa résidence principale depuis sa naissance ;
- Par acquisition pour tout étranger vivant depuis 7 ans en Belgique et y aillant sa résidence principale de manière légale ;
- Par mariage avec un belge après six mois de vie commune en Belgique (ou trois ans) pour autant que les époux aient vécu ensemble pendant trois ans au préalable ;
- Par naturalisation pour autant que la personne ait eu sa résidence principale en Belgique pendant au moins trois ans (deux ans pour les réfugiés et apatrides)

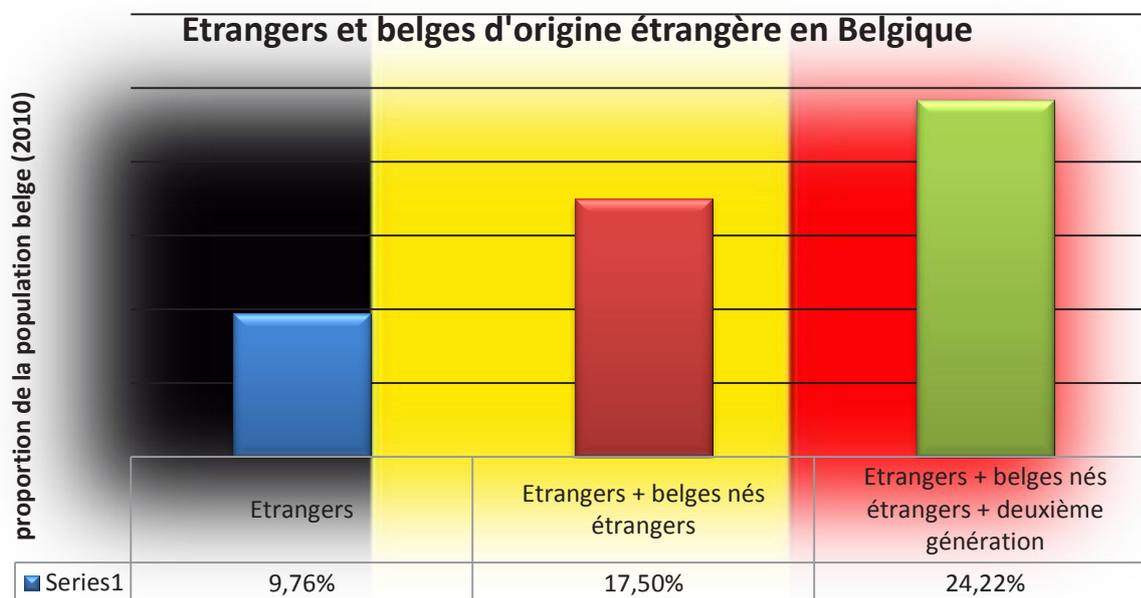
Cet assouplissement progressif du code de la nationalité a permis à plus de 800.000 personnes étrangères d'obtenir la nationalité belge entre 1985 et aujourd'hui. Ces dernières années, le nombre de changements de nationalité varie entre trente et quarante mille par an. Les grands canaux, en ordre d'importance, pour obtenir la nationalité sont les suivants :

1. Acquisition par déclaration de nationalité
2. Acquisition par le conjoint
3. Acquisition par effet collectif d'un acte d'acquisition (les enfants d'un parent prenant la nationalité belge)
4. Par naturalisation

La combinaison des acquisitions de la nationalité belge et des deuxièmes et troisièmes générations rend extrêmement compliquée la définition de ce que l'on considère comme une personne d'origine étrangère. D'un point de vue des politiques d'intégration, on se rend rapidement compte que concentrer les objectifs sur les seuls étrangers est extrêmement réducteur. En effet, une personne étant arrivée depuis plus de trois ans sur le territoire peut prétendre à la nationalité mais aura peut-être toujours des difficultés à maîtriser l'une des deux langues nationales. En parallèle, une personne de la seconde ou troisième génération, malgré qu'elle soit belge depuis toujours, peut faire l'objet de discriminations dues à son origine, connaître des problèmes d'intégration éco-

nomique et sociale nonobstant sa présence continue en Belgique, voire même être objectivement plus marginalisée dans la société belge que la génération précédente. Le graphique<sup>6</sup> suivant nous montre très clairement que la problématique d'intégration peut s'appliquer à un groupe bien plus important que les seuls étrangers.

6 L'estimation des belges de deuxième génération, définis comme une personne ayant au moins un de ses deux parents né étranger, est une estimation sur base du registre national (les données sur la filiation n'étant pas légalement utilisables) et n'inclut pas les personnes nées avant 1970 de parents étrangers. Il s'agit donc, vraisemblablement, d'une estimation conservatrice.



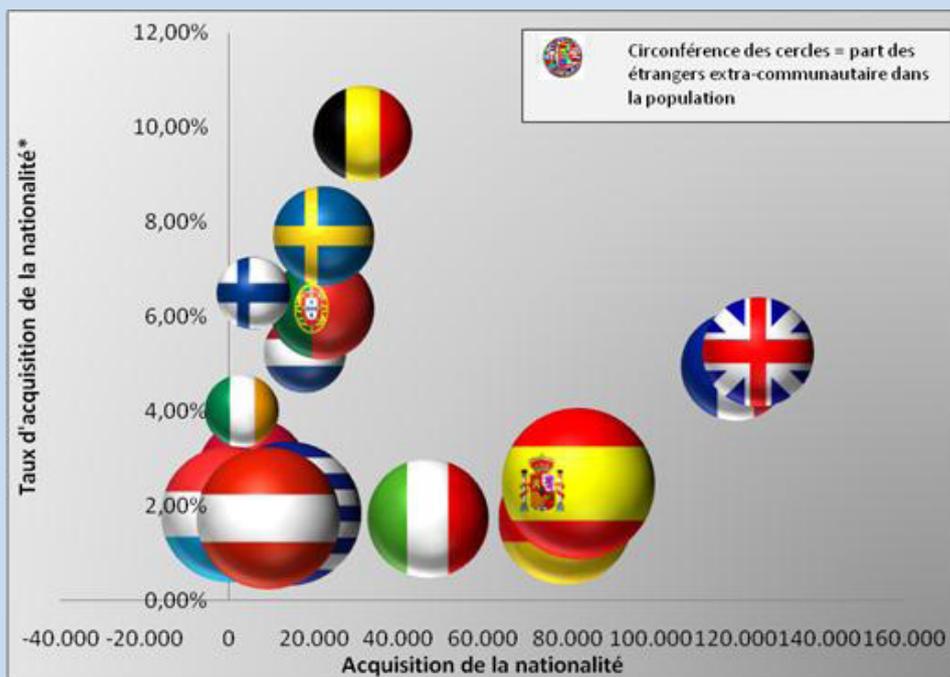
Source : Etude statistique et démographie 2010, Centre pour l'Egalité des Chances

Si l'on veut englober toutes les personnes pouvant souffrir de problèmes d'intégration ou de discrimination, la population cible devient très importante et hétérogène. En fait, on se rend rapidement compte que limiter la réflexion sur l'inté-

gration aux seuls étrangers n'a pas beaucoup de sens. Après tout, même des belges de souche peuvent souffrir de problème d'intégration.

### Box 2: Comparaison internationale des indicateurs d'intégration

Un nombre croissant d'études et d'indicateurs comparent l'intégration et les problèmes de discrimination des étrangers dans les pays d'accueil que ce soit concernant l'emploi, l'éducation, l'accès aux services sociaux, etc. Récemment, la Belgique s'est d'ailleurs fait épinglée comme le dernier de classe européen concernant l'intégration des étrangers non-européens sur son marché de l'emploi, avec seulement 39% des étrangers extra-communautaires ayant un emploi. Il faut cependant prendre ses comparaisons internationales avec la plus grande précaution. Comme le montre le graphique ci-dessous, les groupes comparés d'un pays à l'autre sont fort différents.



Calculs Itinera - Sources : Eurostat

En effet, en Belgique par exemple, la proportion de la population étrangère non-européenne est relativement limitée car une grande part de cette population (10% par an, en moyenne) obtient la nationalité belge. Logiquement, les pays dont les taux de naturalisation sont faibles ont une proportion de population étrangère extra-communautaire beaucoup plus importante. Souvent l'acquisition de la nationalité peut être un vecteur positif d'intégration, ce qui a justement été, pour certains pays, une raison sous-jacente à l'assouplissement des lois relatives à l'acquisition de la nationalité. Dès lors, la population étrangère extra-communautaire consiste souvent, pour ces pays dont fait partie la Belgique, d'un groupe de migrants récemment arrivé et, dès lors, comparativement moins intégré que des migrants plus anciens. Par conséquent, opérer des comparaisons internationales sur l'intégration des étrangers peut s'avérer trompeur.

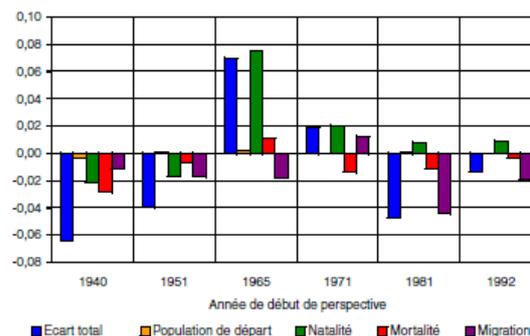
## Evolutions et perspectives

En somme, il apparaît effectivement que les habitants de la Belgique sont devenus une population d'origine très diverse, marquée par des décennies de mélange et de migrations. Si le flux de migration est actuellement significatif, il n'en demeure pas moins que la part la plus importante de la population d'origine étrangère est belge. Et malgré le renouvellement de la population étrangère par l'immigration, celle-ci peut devenir rapidement belge puisqu'un étranger est éligible à demander la nationalité après trois années de résidence en Belgique, voire deux dans le cas des demandeurs d'asile reconnus. D'ailleurs, plus de trente mille personnes obtiennent chaque année la nationalité belge, soit plus d'un tiers de l'immigration annuelle nette en Belgique.

### Les migrations futures des étrangers

Etablir des tendances futures est bien évidemment un exercice très périlleux. Depuis un siècle, six grandes études démographiques<sup>7</sup> ont été effectuées en Belgique, deux ont surestimé la croissance démographique et quatre l'ont sous-estimée. Le solde migratoire a lui été presque systématiquement sous-estimé (dans cinq des six études prospectives – voir graphique ci-dessous).

Décomposition de l'écart entre populations observées et projetées (au moment de l'étude) pour chacune des perspectives démographiques effectuées en Belgique depuis 1940



Source : DG SIE – BFP ; Calculs : Institut de démographie – UCL & Gédap - UCL

Dans la dernière grande étude publiée par le Bureau Fédéral du Plan<sup>8</sup> (BFP), des perspectives sont données pour la population résidente en Belgique à l'horizon 2060. Concernant les migrations internationales, les démographes établissent des prévisions sur trois grandeurs afin d'anticiper le solde migratoire des décennies à venir:

1. Le taux d'émigration pour les belges et les étrangers résidant en Belgique ;
2. Les flux migratoires des belges, européens et étrangers du reste du monde ;
3. Le taux de naturalisation des européens et étrangers extra-communautaires.

<sup>7</sup> Pour une analyse de ces études démographiques: Schoumaker, Peltier & Bahri, *Perspectives démographiques en Belgique depuis 1940 : confrontation à la réalité*, dans : Perspectives de population 2007-2060, Bureau Fédéral du Plan, Mai 2008

<sup>8</sup> Perspectives de population 2007-2060, Bureau Fédéral du Plan, Mai 2008

Dans le modèle du BFP, les estimations pour ces trois grands ensembles sont effectuées de la manière suivante:

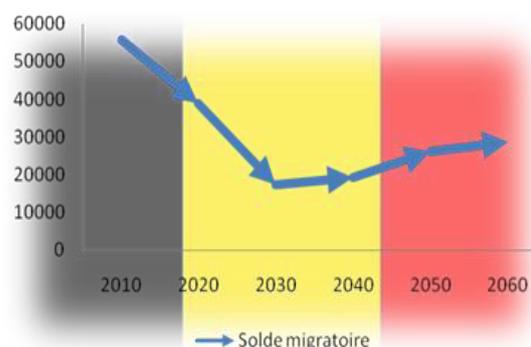
1. Le taux d'émigration des belges (0,21%) et des étrangers (4,5%) pour les années 2004-06 sont maintenus constants pour les décennies à venir
2. Les prévisions de flux migratoires sont établies différemment en fonction du groupe concerné :
  - a. Les prévisions d'immigration pour les belges sont déterminées sur base du flux actuel de 13.000 arrivées par an
  - b. Pour les étrangers en provenance de l'UE-15, le taux de croissance de l'immigration sur les années 2001-06 (4,74%) est pris comme base et diminuerait pour atteindre un taux de croissance nul en 2015, avant de diminuer jusqu'à une immigration annuelle de 32.505 personnes en 2026, ce qui resterait ensuite constant jusqu'en 2060
  - c. Pour les étrangers en provenance de l'UE-12 et du reste du monde, les prévisions sont basées sur deux éléments distincts. D'une part, on tient en compte des prévisions d'écart de niveau de vie<sup>9</sup> afin de mesurer l'incitant qu'ont les migrants à venir en Belgique et, d'autre part, on inclut un phénomène de «*pathdependency*» en se basant sur les flux migratoires passés (en l'occurrence la période 2001-06)
3. Les hypothèses quant au taux de naturalisation (mesuré comme le pourcentage d'étrangers prenant la nationalité belge) est basé sur les chiffres 2004-06 mais prennent en compte l'évolution relative de la proportion d'européens et de non-européens dans la population étrangère résidant en Belgique

<sup>9</sup> Il s'agit en fait d'une formule plus complexe dont l'explication est fournie à la page 95 du rapport du BFP

car les premiers sont beaucoup moins susceptibles de prendre la nationalité belge que les deuxièmes.

Toutes ces hypothèses ont amené le BFP à présenter les prévisions suivantes pour le solde migratoire des cinquante prochaines années. Comme l'expose le graphique présenté ci-dessous, leurs prévisions anticipent un solde migratoire déclinant, passant de près de 60.000 arrivées nettes annuelles en 2010 à moins de 20.000 en 2030, avant de remonter légèrement pour flirter avec les 30.000 arrivées à l'horizon 2060. Il est important de remarquer que les prévisions du BFP considèrent que le solde migratoire restera le principal pourvoyeur de la croissance démographique pour les cinquante années à venir en Belgique, oscillant entre 60% et plus de 100% en fonction des décennies.

Prévisions du solde migratoire de la Belgique pour les années 2010 à 2060



Sources : BFP

Si l'on compare les prévisions projetées en 2008 par le BFP et les premières observations, force est de constater qu'il semble que le solde migratoire ait été à nouveau sous-estimé. En effet, là où le BFP anticipait un solde migratoire positif de 55.991 personnes en 2010, le chiffre réellement observé fut de 79.448 personnes, soit une sous-

évaluation de près de 30%. En fait, c'est surtout l'immigration qui a été sous-évaluée, et plus particulièrement l'immigration des non-européens; la légère sous-évaluation du taux d'émigration étant probablement due à la progression plus importante qu'attendue de l'immigration elle-même. Cela nous montre à nouveau à quel point la prévision démographique est un exercice extrêmement difficile. L'auteur de cet article n'est pas un démographe et serait bien incapable de s'aventurer à des prévisions, à l'instar des spécialistes du BFP. Certains paramètres pourraient néanmoins être affinés en distinguant clairement, pour chaque indicateur, le groupe des belges, des «européens des quinze», des «européens des douze», et des étrangers provenant du reste du monde. Ces quatre groupes ayant des comportements fort différents par rapport aux migrations ou à la naturalisation, la fusion partielle ou totale de ces groupes, telle que pratiquée actuellement, n'est pas optimale pour anticiper correctement les futurs mouvements migratoires.

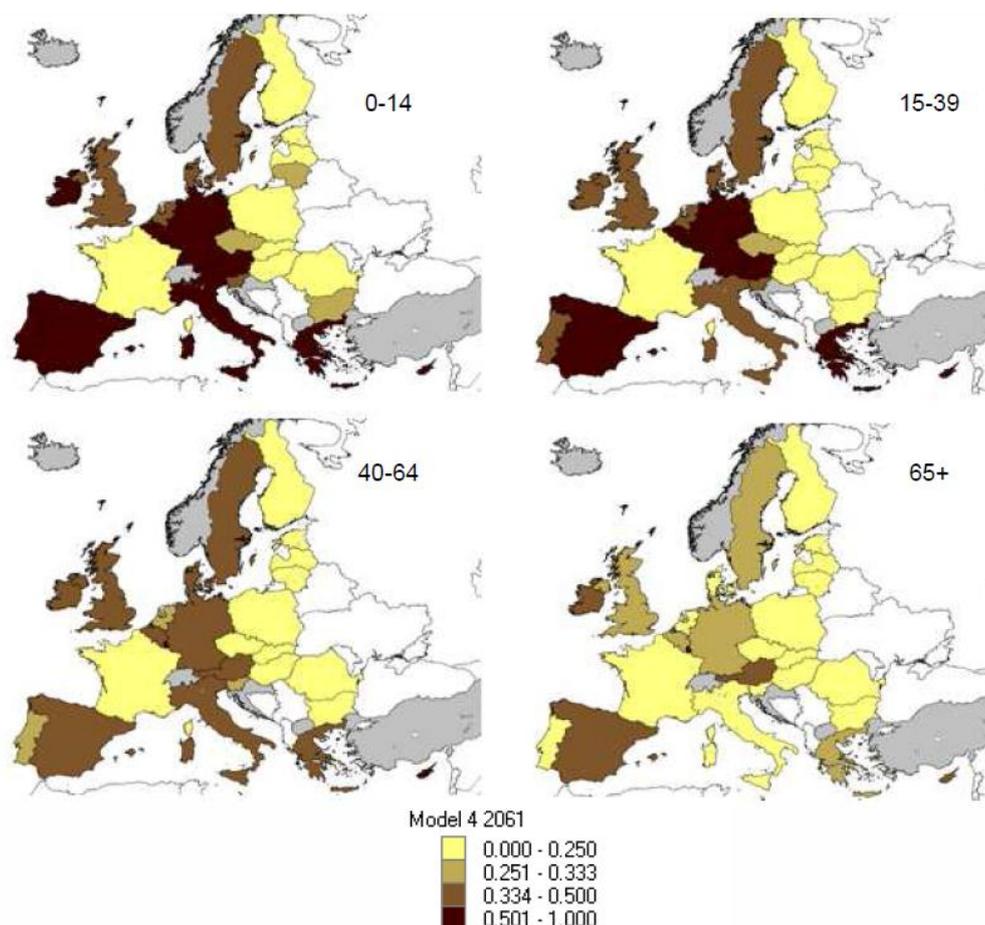
Dans tous les cas de figure, il semble se profiler qu'une part très majoritaire —plus de deux tiers— de la croissance de notre population dans les années futures résultera du fait migratoire. Dans ce contexte, il est difficile de mesurer si c'est la part des étrangers qui connaîtra une augmentation importante ou plutôt la part de belges d'origine étrangère, tel que cela fut le cas les vingt dernières années. A lois inchangées, il y a fort à parier que tant le contingent d'étrangers que la proportion de belges nés étrangers, et/ou de deuxième génération, croîtra fortement dans les décennies à venir.

### La natalité des étrangers

En sus du fait que les migrations internationales seront la source de la majeure partie de la croissance démographique pour les décennies à venir, la part des naissances de personnes étrangères, ou d'origine étrangère, aura également son importance dans l'évolution multinationale et multiethnique de la Belgique. Il n'existe pas de prévisions publiées combinant statistiques sur les naissances et soldes migratoires permettant d'anticiper l'évolution de la part des étrangers ou des belges d'origine étrangère mais les statistiques montrent que l'indicateur conjoncturel de fécondité est de 2,52 enfants par femme pour les étrangers et de seulement 1,67 pour les belges. En Flandre et à Bruxelles, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteint même 4 enfants par femme pour les mères de nationalité extra-communautaire. A l'heure actuelle, plus de 17% des naissances en Belgique sont le fruit d'une mère de nationalité étrangère (mais plus de 90% de ces enfants naissent belges).

On le perçoit bien, prévoir à long-terme l'évolution de la population d'origine étrangère est un exercice éminemment compliqué. Au niveau européen, un récent rapport de l'agence statistique Eurostat a établi des projections sur la part de la population d'origine étrangère en Europe, définie comme les étrangers, les belges nés étrangers et les enfants de parents nés étrangers (deuxième génération). De ce rapport, il ressort que, selon les hypothèses, la population belge d'origine étrangère représenterait entre 30 et 50% de la population à l'horizon 2060. Selon un certain modèle utilisé par l'auteur, plus de la moitié de la population belge en-dessous de 40 ans serait d'origine étrangère en 2061. Cela est illustré sur les graphiques ci-dessous.

Part de la population d'origine étrangère en Europe (prévisions 2061)



Sources : Lanzieri, 2011

Il s'agit bien entendu de prévisions qu'il faut toujours prendre avec précaution. Mais, il est probable qu'à l'instar d'autres pays européens, une très forte proportion de la population résidente en Belgique soit étrangère ou d'origine étrangère à un horizon de cinquante ans. Comme le stipule l'auteur dans son rapport, *«la part sans cesse croissante de la population d'origine étrangère représentera un challenge pour les politiques*

*d'intégration dans les pays d'accueil.* »<sup>10</sup> Nous ne pourrions conclure autrement.

10 Lanzieri, Fewer, older and multicultural? Projections of the EU population by foreign/national background, Eurostat Working Paper, 2011

## Conclusions

Au moins un quart de la population belge a, d'ores et déjà, un ou deux parents né étranger. Cette proportion ne va faire qu'augmenter dans les décennies à venir. La Belgique est donc devenue, et le sera demain encore davantage, une nation d'immigrants. Le mythe d'une nation homogène dont la population vit en proximité de manière ancestrale doit être dépassé. Cette nouvelle donne offre une myriade d'opportunités, sauvera probablement notre pays d'un déclin démographique abrupt et présente aussi de nombreux défis.

Comme cette analyse le montre, focaliser les problématiques d'intégration sur les étrangers ne fait pas beaucoup sens. De nombreuses personnes nées étrangères ont choisi de devenir belges, d'autres pas. Comme on l'a vu, une beaucoup plus grande partie des étrangers non-européens choisissent de prendre la nationalité belge que ne le font les immigrés en provenance de l'Union. Pour une grande partie d'entre eux, ils le font rapidement (moins de cinq ans) après leur venue en Belgique. C'est pourtant également cette population qui souffre le plus de discriminations ou de manque d'intégration dans la vie économique et sociale de notre pays. Cela tend également à prouver que la distinction entre belges et non belges en ce qui concerne les problématiques d'intégration est ténue.

Des statistiques, il est impossible de déduire quelles politiques d'intégration ou de lutte contre les discriminations il faudrait mettre en place. Ces dernières nous montrent cependant que, quelles que soient les politiques choisies, la détermination des groupes cibles sera extrêmement difficile, voire impossible. Cela plaide pour une approche horizontale, adressée à tous les belges, quels que soient leurs origines.

## Bibliographie

### Rapport et études

Mussche et al., *Satisfying Labour Demand Through Migration in Belgium*, Study of the Belgian Contact Point of the European Migration Network, August 2010

Eggerickx, Poulain & Kesteloot, *La population allochtone en Belgique*, Monographie du recensement, numéro 3, 2002

Perrin & Schoonvaert, *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique*, Etude statistique et démographique 2010, Centre pour l'égalité des chances, 2011

International Migration Outlook, SOPEMI 2008, OECD publications, 2008

Migrant Policy Index, Third Report, Belgium, 2011

Lanzieri, *Fewer, older and multicultural? Projections of the EU population by foreign/national background*, Eurostat Working Paper, 2011

DGSIE & BFP, *Perspectives de population 2007-2060*, BFP Working Paper, 2008

### Base de données

Eurostat

DGSIE

RN

INSEE

CBS

DESTASIS

Census Bureau

StatCan

Pour une croissance économique  
et une protection sociale durables